

**RAPPORT D'ACTIVITÉ  
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS  
DE MAINE ET LOIRE**

*Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation<sup>1</sup>*

Préambule, la commission de surendettement des particuliers de Maine et Loire est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à **17 reprises** au cours de l'année sous revue.

**Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission**

**Dépôts de dossiers et redépôts**

En 2023, **1.130 dossiers** ont été déposés auprès de la Commission de surendettement de Maine-et-Loire contre **1.117** en 2022 soit 13 dossiers dont une dizaine relève de doublons (cf. clôture). Aussi, nous pouvons considérer les dépôts comme stable d'une année sur l'autre. Cette stabilité est également constatée au niveau régional (+ 1 %), alors qu'une hausse plus significative est enregistrée au niveau national (+ 7,5%). Ces dépôts représentent en 2023, **169 situations** de surendettement pour 100.000 habitants de plus de 15 ans, ratio stable depuis 2021. La moyenne française s'affiche à **233 situations** pour l'année 2023.

La proportion de **redépôts** (dossiers déposés par des débiteurs ayant déjà fait appel à la Commission par le passé) **se contracte** de près de 3 points par rapport à 2022 (42,6% contre 45,5 %) dans une tendance conforme aux résultats régionaux (44,1% contre 47,9 %) et nationaux (40,4% contre 43,2 %) en lien avec l'arrêt du recours transitoire au moratoire durant la période COVID.

**Recevabilité et orientation**

**971 dossiers** ont été décidés **recevables** par la Commission départementale contre 992 en 2022, soit une **baisse de 2,1 % sur un an pour 20 dossiers**. **56 dossiers** ont été déclarés **irrecevables**, donnée quasi stable d'un an sur l'autre en nombre. Dans le département, la part des **dossiers recevables avec habitation principale** a peu évolué représentant 7,6 % contre 7,5 % en 2022, cette même situation de quasi-stabilité est également constatée tant au niveau régional que national.

La part des dossiers orientés vers un **rétablissement personnel sans liquidation judiciaire** a confirmé la baisse enregistrée sur les dernières années et se situe désormais à 37,7 % contre 39,7 % en 2022. Le même phénomène est enregistré au niveau régional (33,7 % contre 37,1 % en 2022) et national (39,4 % contre 41,3 %).

La proportion de **dossiers ayant bénéficié d'un réaménagement de dettes** a logiquement encore progressé, passant de 60,1 % en 2022 à **62,2 %** en 2023, cette hausse est également constatée en Pays de la Loire (65,9 %), et au plan national (60,2 %).

**Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes (explication à donner sur la répartition des dossiers traités)**

La **Commission** de Maine-et-Loire a traité **1.125 dossiers** en 2023 contre 1.182 l'année précédente.

Plus de la moitié des dossiers traités, proportion identique à l'an dernier (51,2 %), ont été orientés par la Commission vers un réaménagement de dettes, (53,7 % au niveau régional et 50,6 % en France). Dans cette catégorie, la proportion de mesures imposées avec ou sans effacement partiel a légèrement progressé d'un point en moyenne sur les 3 périmètres. La part de mesures imposées s'affiche à 45,2 % en Maine-et-Loire, 45,8 % en Région et 43,8 % en France.

<sup>1</sup> « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

Par ailleurs, 33,3 % des dossiers ont fait l'objet de mesures imposées suite à redressement personnel sans liquidation judiciaire, soit une baisse, de 1,7 point sur un an. Cette part demeure cependant supérieure à celle observée dans la Région (29,8 %) et inférieure à celle constatée en Métropole (34,9 %).

Enfin, la proportion **des dossiers traités par clôture ou irrecevabilité** apparaît en progression entre 2022 et 2023 sous l'impact d'une hausse des clôtures + 10 dossiers lesquelles relèvent de clôtures techniques. In fine, cette catégorie corrigée de ces clôtures reste également stable (13,2 % en 2023 pour 13,7 % en 2022). Inversement, une progression se retrouve au niveau régional (14,9 % en 2022 contre 16,3 % en 2023) et national (12,2 % en 2022 contre 14,2 % en 2023).

#### Mesures pérennes et mesures provisoires

La proportion de **solutions pérennes** réglant la situation de surendettement a enregistré une légère progression (**73 % pour 72,4 % en 2022**), ce taux est supérieur à ceux enregistrés au niveau régional (69 %) et national (72,2 %).

Les **mesures provisoires**, principalement utilisées pour permettre aux débiteurs de stabiliser leur situation personnelle ou professionnelle, ou pour les propriétaires de vendre leur bien immobilier quand le maintien dans le bien s'avère impossible, concernent 12,6 % des dossiers contre 14,7 % en Pays de la Loire et 13,5 % en France.

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRETARIAT  
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCEDURE ET AVEC DES  
ORGANISMES TIERS**

<b>Relations avec les parties prenantes de la procédure</b>	<b>Nombre de réunions<sup>2</sup></b>	<b>Objectif / Thème de la réunion</b>
Tribunal ou greffe du tribunal	1	Échange sur la procédure de surendettement et l'application de la loi API avec 3 juges en charge du traitement au tribunal de proximité d'Angers, Cholet et Saumur
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)		Échanges oraux au fil de l'eau lors de dossiers communs
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	18	Thèmes : surendettement, le budget, les crédits, les assurances, l'épargne, arnaques et l'inclusion bancaire  Après : des 3 PCB (familles Rurales, UDAF, CLCV), du département, MDS Angers ouest, centre et Sud, Cholet, MDS Sud Loire, Belle Beille, Loir Baugeois Vallée, Mission locale Cholet et Angers, CAF Maine et Loire, mandataires judiciaires de la CJC, CNAM IFORIS et CEFRAS MJMPM  Nombre ; 380 travailleurs sociaux
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	2	Thème : Assurances, budget, présentation ressources  Après de : CCAS Angers, CCAS Cholet  Nombre : 12 travailleurs sociaux
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	16	Thèmes : Surendettement, crédits, Asses, Inclusion bancaire, épargne, arnaques  Après de l'Association Aide Accueil, Familles de France Cholet et Angers, AHJDA, Croix rouge microcrédit, France Terre d'asile, Anjou Insertion habitat (AIH), Restau du cœur, Voyageurs 49 ADLP, France Horizon Angers et Cholet, ESAT de Verrières  Nombre : 120 travailleurs sociaux
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	5	Thèmes : Surendettement, crédits, budget, épargne, arnaques  Après de Maine et Loire habitat, action logement, ADIL, inclusion  Nombre : 15 personnes

<sup>2</sup> (organisées ou participation)

Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	43	<p>Thème : Surendettement, budget, passeport EDUCFI,</p> <p>Auprès de l'AS de l'éducation nationale, apprentis d'Auteuil, missions locales, collège Montaigne, collège Chevreul, GRETA, CFFA Bretonnière, Lycée Providence Cholet, École Sainte Marie, Lycée St Aubin Lasalle, lycée Fernand Renaudeau, étudiants de l'INSPE, SNU</p> <p>Nombre : 52 enseignants et 978 jeunes et adultes (dont 470 jeunes au SNU)</p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------	----	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

*À compléter si nécessaire par l'ajout d'éléments qualitatifs supplémentaires*

**Relations avec les Tribunaux :**

L'objectif de cette concertation visait à renforcer les liens entre les deux institutions, d'informer et de prendre en compte au mieux des possibilités les contraintes de toutes les parties, afin de fluidifier le fonctionnement.

**Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :**

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés.

## PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

### Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

Dans le cas de procédures de rétablissement personnel successives, la Commission déplore toujours l'absence d'obligation pour les débiteurs d'avoir un accompagnement social. En effet, en dépit des recommandations faite par la Commission, nombreux sont encore les dossiers où est constatée cette absence d'accompagnement lors des redépôts.

### Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

Les membres de la commission ne peuvent que constater que la pénurie de logements disponibles dans l'agglomération angevine et subséquemment le niveau prohibitif des loyers, rend difficile pour ne pas dire impossible pour les commissaires de proposer un changement de logement. Si tel était le cas, la mise en application des préconisations de déménagement que la Commission aurait été amenée à prononcer est quasiment impossible à tenir par les débiteurs si bien que lors d'un éventuel redépôt, la commission ne valide jamais un « non respect du plan précédent ».

De fait, **la commission ne dispose pas de ce levier** pour aider le débiteur à revenir à une situation financière moins fragile.

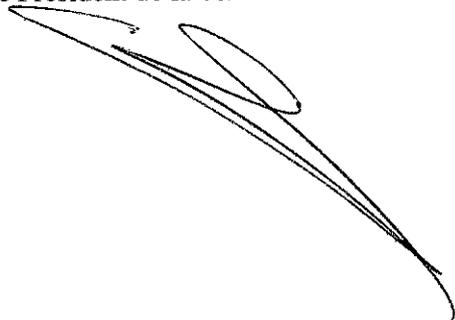
Enfin, les membres de la commission dans ces conditions s'interrogent régulièrement sur la pertinence d'apporter en séance un certain nombre de dossiers dont le loyer est estimé trop élevé par les critères nationaux et **souhaitent vivement qu'une dérogation aux plafonds soit apportée localement pour ne plus étudier des dossiers vainement.**

### Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

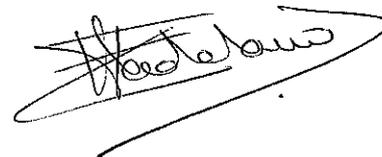
Néant

Date : 23 février 2024

Le Président de la commission



La Secrétaire de la commission



**ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ**  
**DONNÉES D'ACTIVITE**

Indicateurs	2022	2023	variation 2023/2022 en %
<b>Dossiers déposés</b>	<b>1 117</b>	<b>1 130</b>	1,2%
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	45,5%	42,6%	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	8,0%	8,8%	
<b>Dossiers décidés recevables par la commission</b>	<b>992</b>	<b>971</b>	-2,1%
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	7,5%	7,6%	
<b>Dossiers décidés irrecevables par la commission</b>	<b>54</b>	<b>56</b>	3,7%
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	20,4%	19,6%	
<b>Dossiers orientés par la commission</b>	<b>1 020</b>	<b>990</b>	-2,9%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	42,7%	41,1%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	39,7%	37,7%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	0,2%	0,1%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	60,1%	62,2%	
<b>Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)</b>	<b>1 182</b>	<b>1 125</b>	-4,8%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	9,1%	10,4%	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	4,6%	5,0%	
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	35,0%	33,3%	
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	0,3%	0,1%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	7,1%	6,0%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)	3,0%	2,8%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)	4,1%	3,1%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	44,0%	45,2%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)	34,1%	36,7%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement	16,6%	17,4%	
Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)	9,9%	8,5%	
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)	72,4%	73,0%	

Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	21	14	
Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	9	12	

## STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

	Données commission	Données région	Données nationales
Part des dossiers décidés irrecevables par la commission*	5,0%	6,8%	6,9%
Part des accords commission sur Mesures imposées suite RP sans LJ*	33,3%	29,8%	34,9%
Part des plans conventionnels conclus*	6,0%	7,9%	6,8%
Part des accords commission sur mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	45,2%	45,8%	43,8%
Taux de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	73,0%	69,0%	72,2%

\*en % de dossiers traités

**ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ**  
**TYPOLOGIE DE L'ENDETTEMENT**

Nom commission	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
<b>MAINE ET LOIRE</b>	<b>Dettes financières</b>	23 806	773	3 412	71,6%	82,1%	12 773	3,0
	dont dettes immobilières	9 282	103	180	27,9%	10,9%	82 369	2,0
	dont dettes à la consommation	13 942	681	2 696	41,9%	72,4%	12 324	3,0
	dont autres dettes financières	583	433	536	1,8%	46,0%	787	1,0
	<b>Dettes de charges courantes</b>	4 523	709	2 577	13,6%	75,3%	3 543	3,0
	<b>Autres dettes</b>	4 928	525	1 235	14,8%	55,8%	1 827	2,0
	<b>Endettement global</b>	33 257	941	7 224	100,0%	100,0%	17 414	7,0

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
<b>PAYS DE LOIRE</b>	<b>Dettes financières</b>	124 182	3 569	16 776	74,3%	80,5%	14 282	4,0
	dont dettes immobilières	48 922	518	931	29,3%	11,7%	83 984	2,0
	dont dettes à la consommation	72 469	3 209	13 363	43,3%	72,3%	13 021	3,0
	dont autres dettes financières	2 791	2 007	2 482	1,7%	45,2%	700	1,0
	<b>Dettes de charges courantes</b>	20 238	3 362	13 048	12,1%	75,8%	3 550	3,0
	<b>Autres dettes</b>	22 794	2 504	5 798	13,6%	56,4%	1 990	2,0
	<b>Endettement global</b>	167 213	4 436	35 622	100,0%	100,0%	17 826	7,0

## Rapport d'activité des commissions (Endettement) France métropolitaine

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de dossiers traités	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des dossiers concernés	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par dossier
<b>Dettes financières</b>	<b>2 877 094</b>	<b>81 573</b>	<b>382 453</b>	<b>68,4%</b>	<b>80,0%</b>	<b>14 940</b>	<b>4,0</b>
<i>dont dettes immobilières</i>	<i>1 120 183</i>	<i>10 238</i>	<i>16 243</i>	<i>25,6%</i>	<i>10,0%</i>	<i>91 419</i>	<i>1,0</i>
<i>dont dettes à la consommation</i>	<i>1 684 877</i>	<i>73 684</i>	<i>312 178</i>	<i>40,1%</i>	<i>72,3%</i>	<i>13 763</i>	<i>3,0</i>
<i>dont autres dettes financières</i>	<i>72 033</i>	<i>43 513</i>	<i>54 032</i>	<i>1,7%</i>	<i>42,7%</i>	<i>796</i>	<i>1,0</i>
<b>Dettes de charges courantes</b>	<b>591 774</b>	<b>77 774</b>	<b>263 163</b>	<b>14,1%</b>	<b>76,3%</b>	<b>3 842</b>	<b>3,0</b>
<b>Autres dettes</b>	<b>736 979</b>	<b>55 557</b>	<b>123 439</b>	<b>17,5%</b>	<b>54,5%</b>	<b>1 980</b>	<b>2,0</b>
<b>Endettement global</b>	<b>4 205 846</b>	<b>101 960</b>	<b>769 055</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>18 446</b>	<b>6,0</b>

